



RÉUSSIR DANS NOS TERRITOIRES AVEC LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024

SOMMAIRE

- 04–13** Réussir dans nos territoires en facilitant l'accès des TPE aux marchés
- 14–21** Réussir dans nos territoires en faisant perdurer le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment
- 22–28** Réussir dans nos territoires en prenant en compte la voix des TPE
- 29–31** Réussir dans nos territoires en créant un cadre sécurisant pour nos actifs
- 32–40** Réussir dans nos territoires avec un Réseau crédible, responsable et proactif
- 41–44** Chiffres et infographies

ÉDITO

L'année 2024 a été marquée par des défis et des victoires significatives pour les entreprises artisanales du bâtiment. La CAPEB, fidèle à son engagement, a œuvré sans relâche pour défendre les intérêts des artisans du bâtiment et promouvoir un modèle économique durable et inclusif.

Nous avons ainsi réussi à réintroduire les mono gestes dans le dispositif MaPrimeRénov', une avancée cruciale pour les ménages modestes et pour nos TPE. Une victoire qui illustre notre capacité à influencer les politiques publiques en faveur de solutions pragmatiques et équitables, au bénéfice de tous.

La prolongation du programme OSCAR et le lancement de l'expérimentation "Accompagnateurs des Pros" témoignent de notre détermination à simplifier l'accès aux aides et à soutenir les entreprises dans leurs démarches administratives. Ces initiatives sont essentielles pour massifier les travaux de rénovation énergétique et nourrir l'économie locale.

Nous avons œuvré également pour soutenir de nouveaux modes d'organisation et de travail des petites entreprises. Ainsi, la création de l'outil GME 3 CLICS, salué pour son innovation lors du salon Batimat, doit permettre aux artisans de collaborer efficacement et de proposer des offres globales, renforçant ainsi leur compétitivité face aux grandes entreprises.

Au-delà, c'est toute la politique du logement qui doit être repensée afin que tous les leviers, construction neuve et rénovation, soient coordonnés et optimisés pour répondre aux besoins de la population en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux. L'appel à un Grenelle du Logement que nous avons lancé s'inscrit dans cet objectif.

Pérenniser notre modèle d'entreprises reste l'objectif majeur de la CAPEB. C'est pourquoi nous avons signé un accord de partenariat avec Initiative France qui permettra de soutenir

la création et la reprise d'entreprises artisanales, en particulier par les jeunes et les femmes. La mobilisation pour un juste financement de l'apprentissage et la défense des aides à l'embauche d'apprentis s'inscrivent également dans cet objectif et témoignent de notre engagement indéfectible en faveur de la formation et de l'attractivité des métiers du bâtiment. En allégeant le quotidien des TPE, les simplifications administratives, que nous avons proposées et qui ont été reprises dans le projet de loi simplifications, participent également à cette attractivité de nos entreprises.

La reconnaissance du rôle des TPE dans les territoires a fait un pas significatif en 2024, notamment grâce à l'étude réalisée par l'Institut Terram, mais également à notre persévérance à convaincre les acteurs institutionnels de la nécessité et de la légitimité à faire entendre la voix des petites entreprises. La publication de notre Manifeste lors des élections législatives, centré sur le poids et le rôle de la TPE du bâtiment, et la mise en place du Plan "Mission TPE Constructys" contribuent également à identifier clairement ce champ d'entreprises.

Enfin, la mise en place du FIPU et l'intégration du risque canicule dans le régime intempéries attestent de notre engagement sans réserve pour la santé et la sécurité de nos actifs. La mutualisation des indemnités de licenciement pour inaptitude est également une avancée majeure pour les petites entreprises.

Ainsi, en 2024, la CAPEB a prouvé une fois de plus qu'elle est un acteur clé de la transformation du secteur du bâtiment. Et c'est inlassablement que nous continuerons à défendre les intérêts de nos artisans et à promouvoir un modèle économique durable, responsable et solidaire.

Jean-Christophe REPON
Président de la CAPEB



**RÉUSSIR DANS
NOS TERRITOIRES
EN FACILITANT
L'ACCÈS DES TPE
AUX MARCHÉS**

L'activité des entreprises artisanales du bâtiment est, dans tous les territoires, une source de vitalité essentielle qu'il est indispensable de préserver. Encore faut-il que ces TPE puissent continuer à accéder à ces marchés de proximité. C'est tout le sens des actions déployées par la CAPEB cette année.

Un appel de la dernière chance pour obtenir la simplification des dispositifs d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique

Fin décembre 2023, la CAPEB avait lancé un "Appel de la dernière chance" pour alerter les Pouvoirs publics sur les risques d'une forte dégradation du marché de la rénovation énergétique du fait des orientations prises par le Gouvernement et l'Anah en faveur des seules rénovations d'ampleur au détriment des travaux par geste.

La réintroduction des mono gestes dans le champ d'éligibilité de MaPrimeRénov' était essentielle pour enrayer la chute du marché de la rénovation énergétique.

toutes les aides sur les rénovations globales revenait à exclure :

- beaucoup de ménages modestes du dispositif car dans l'incapacité de financer un reste à charge trop lourd,
- beaucoup de TPE compétentes susceptibles de réaliser ces travaux en direct, la rénovation globale favorisant les "gros faiseurs" qui captent les marchés et sous-traitent ensuite les travaux.

L'APPEL DE LA DERNIÈRE CHANCE RÉFORME DE MAPRIMERÉNOV'

L'appel de la dernière chance CAPEB a été entendu

Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian lèvent des freins majeurs au développement du marché de la rénovation énergétique en reprenant les propositions de la CAPEB



- des solutions techniques pourtant pertinentes au profit d'un choix unique d'équipement (PAC) et d'énergie (électricité)
- et aussi trop d'opportunités de petits chantiers qui, seuls, peuvent pourtant rendre possible la massification des travaux que nous appelons tous de nos vœux.

La CAPEB a obtenu le rétablissement, le 15 mai 2024, de l'éligibilité des mono gestes à MaPrimeRénov' et la suppression de deux obligations : celle de changer son système de chauffage ou de production d'eau chaude en premier geste obligatoire et celle de fournir un DPE avant la réalisation de travaux par geste dans des passoires thermiques.

Après une interruption due à la dissolution, les discussions engagées avec différents ministères et administrations ont repris.

La CAPEB a plus particulièrement demandé et obtenu la dématérialisation des dossiers de demandes et de suivi de la qualification RGE ainsi que la mise en place d'une base de données des chantiers aidés.

Concernant la mise à disposition d'un devis type RGE que nous demandions, nous avons obtenu l'engagement de travaux avec la DGALN qui devraient aboutir au second semestre 2025, pour un outil de correction des devis en ligne, pour les entreprises : "Mon devis sans oubli".

La CAPEB demandait par ailleurs un taux de contrôle RGE proportionnel au nombre de chantiers aidés et l'instauration d'un dispositif type "VAE Validation des Acquis de l'Expérience pour accéder au RGE. Deux dispositions qui font toujours l'objet de discussions avec les Directions de l'Etat et les autres organisations professionnelles.

Enfin, dans le cadre de la proposition de loi "Lutte contre toutes les fraudes aux aides publiques", la CAPEB demande que seule une entreprise titulaire de la qualification RGE puisse sous-traiter à une entreprise également RGE et de limiter la sous-traitance à deux rangs pour les travaux de rénovation énergétique. Elle a proposé des amendements qui ont été adoptés en Commission des affaires économiques, et elle est dans l'attente du passage du texte en plénière.

PAS D'OBLIGATION DE FORMATION POUR LES ENTREPRISES RGE

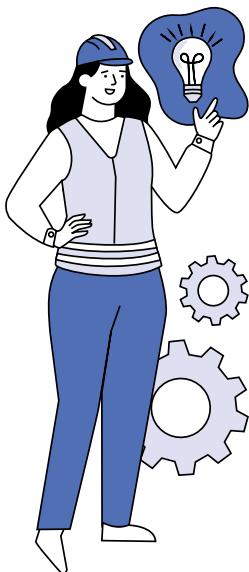
Dans le cadre du mandat confié à FEEBAT sur la refonte du module RENOVE menant au RGE, la CAPEB a œuvré pour maintenir la non-obligation de formation et pour que les entreprises disposant déjà d'une qualification RGE n'aient pas de démarche supplémentaire à entreprendre dans ce nouveau dispositif.

Les professionnels CAPEB se sont mobilisés de façon inédite pour tester et approuver les contenus des nouveaux modules de formation RENO PERF et RENO REGLO.



56 633 ENTREPRISES

sont labellisées RGE aujourd'hui contre 59 561 en 2021



PRÈS DE 3 100 RAR

sont aujourd'hui
à la disposition
des entreprises
artisanales
du bâtiment

OSCAR : lancement de l'expérimentation "Accompagnateurs Pro"

Avec près de 3 100 RAR (Référents Aides à la Rénovation) à fin 2024, le réseau d'acteurs en capacité d'informer les entreprises artisanales sur les différents dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments s'est densifié pour atteindre plus de 50 % de l'objectif initial du programme. L'enjeu a été de faire vivre la communauté des RAR et de les accompagner dans leurs missions (veille réglementaire sur une plateforme dédiée, organisation de webinaires d'information) mais également de mettre en ligne une inédite base de données des matériaux et équipements éligibles au dispositif des CEE.

L'expérimentation "Accompagnateurs Pro", visant à proposer un accompagnement personnalisé au montage du dossier administratif, a été lancée auprès des 4 régions pilotes de la CAPEB. À la demande de celles-ci, des outils de communication dédiés à cette expérimentation ont été créés et mis à leur disposition afin de permettre à toute CAPEB départementale concernée de valoriser ce service de simplification proposé gratuitement aux entreprises volontaires.

Par ailleurs, le Programme OSCAR, dont l'échéance initiale était fixée au 31 décembre 2024, a été prolongé d'une année grâce à une action forte menée par la CAPEB auprès des Pouvoirs publics, en collaboration étroite avec d'autres acteurs partenaires du programme.

Cette prolongation va permettre d'implanter des RAR dans les DROM, de poursuivre le développement de nouveaux outils spécifiques pour accompagner les RAR dans leurs missions mais également de conforter l'expérimentation "Accompagnateurs Pro" menée dans 4 régions CAPEB.

Une proposition de loi et une application pour favoriser les GME

L'important repli du marché de la construction neuve depuis un an conduit les acteurs traditionnels de ce marché comme les constructeurs de maisons individuelles à se repositionner activement sur la rénovation - marché de prédilection des entreprises artisanales du bâtiment - via des contrats globaux appelant à des réalisations en sous-traitance par les entreprises artisanales du bâtiment dans les faits.

Les artisans affrontent aussi la concurrence des grandes entreprises de rénovation énergétique et des GSB – Grandes Surfaces de Bricolage – qui s'organisent, elles aussi, pour proposer des offres de services complètes aux clients particuliers (simulation des aides mobilisables, financement du reste à charge, offre globale de travaux).

Afin de permettre aux artisans de réseauter, de travailler ensemble et de ne pas laisser le client seul face à son projet, la CAPEB a développé l'outil GME 3 CLICS, disponible en formats web et appli.

**Une solution permettant
à un artisan de proposer
un collègue lorsque
le client demande
les coordonnées d'une
entreprise, voire une offre
globale idéalement, afin
que l'accès direct au client
ne soit pas perdu pour
l'artisanat du bâtiment.**

L'innovation de l'appli a été saluée lors du salon Batimat et a reçu un Award de l'Innovation dans la catégorie services.

En 2024, la CAPEB a œuvré pour déployer le GME 3 CLICS auprès du Réseau CAPEB avec des formations



GME 3 CLICS

et des présentations lors d'événements organisés par les CAPEB ou la CAPEB Nationale, et la mise en place d'un réseau de correspondants GME 3 CLICS formés à la prise en main de l'outil qui a, par ailleurs, été intégré dans le plan de communication globale de la CAPEB afin qu'il soit bien repéré et connu de tous.

De nombreux partenaires de la CAPEB, via Béranger développement, sont prêts à promouvoir l'outil auprès des artisans qui composent leur clientèle. Leur relai sera essentiel en 2025 pour déployer plus largement cet outil.

Les groupements momentanés d'entreprises doivent être encouragés parce qu'ils sont un moyen permettant aux petites entreprises de se positionner sur des marchés plus importants ou faisant intervenir plusieurs corps de métiers.

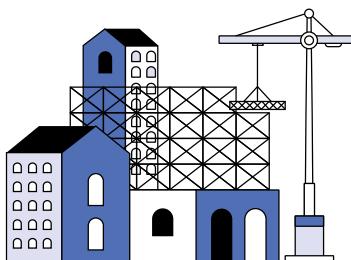
Simultanément, afin d'industrialiser le GME et de le mettre au service de la massification des travaux d'amélioration de la performance énergétique portée par l'Etat, la CAPEB a continué de plaider pour la suppression de la solidarité juridique pour les marchés de travaux du bâtiment cotraitance jusqu'à 100 000 euros HT dans le cadre de la proposition de loi "Travaux de rénovation énergétique des logements".

Un appel à un Grenelle pour repenser la politique du Logement

Le secteur du logement est à la croisée de multiples défis, qui se situent au confluent des enjeux environnementaux et économiques. La CAPEB plaide aujourd'hui pour un "Grenelle du Logement", visant à traiter l'ensemble des problématiques liées à la construction de logements neufs, tout en intégrant les questions essentielles de la rénovation et de l'adaptation aux exigences environnementales.

Les besoins en logement évoluent sous l'influence de dynamiques démographiques et sociétales : vieillissement de la population, diversité des modèles familiaux, mais aussi pressions sur certaines zones métropolitaines en forte croissance. L'augmentation des épisodes de canicule, des inondations et autres aléas climatiques renforce l'urgence de repenser la conception des logements afin qu'ils soient plus adaptés aux besoins des populations.

Les artisans du bâtiment, acteurs clés de la rénovation et de la transition énergétique, sont en première ligne pour transformer l'habitat existant. La moitié des logements français a été construite avant 1975, avant les premières réglementations thermiques, ce qui fait de la rénovation une priorité nationale pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et éradiquer les passoires thermiques. Pour les petites entreprises de la construction, ces défis représentent des opportunités économiques, en particulier sur les projets de rénovation variés (logements individuels, bâtiments historiques ou collectifs). Les entreprises artisanales du bâtiment sont des acteurs de proximité qui favorisent l'emploi et l'économie locale.



**PRÈS DE 40%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

des entreprises artisanales
du bâtiment réalisé dans le neuf

Une réflexion pour relancer la construction neuve afin de répondre aux besoins des Français

En parallèle des enjeux environnementaux, la relance de la construction de logements neufs s'impose comme une priorité pour répondre à la crise du logement en France. Le secteur de la construction neuve est en forte décrue avec le nombre de logements autorisés et commencés qui a chuté à des niveaux historiquement bas depuis 2000. Pourtant, l'effort de construction de logements neufs est estimé entre 379 000 et 427 000 par an entre 2019 et 2030, un objectif éloigné des résultats actuels.

Face à ces constats alarmants, la CAPEB propose d'identifier des pistes de réflexion permettant de relancer l'activité de la construction neuve, mais en évitant de se limiter à une simple optimisation fiscale, et en explorant des solutions innovantes et ciblées sur la qualité de vie dans l'habitat et les valeurs de l'artisanat.

L'artisanat du bâtiment a un rôle à jouer à travers une vision "sociétale du logement et de l'habitat", en lien avec la transition écologique, la qualité des modes constructifs et l'accessibilité financière des logements.

Pour mener à bien cette vision, un groupe de travail constitué d'élus et de collaborateurs de la CAPEB s'est constitué pour proposer des pistes de réflexion sur des aspects tels que la disponibilité des surfaces, la qualité des terrains, les modes constructifs et l'accessibilité aux financements. Ces travaux seront présentés en 2025 et viseront à proposer des actions concrètes, avec des consultations menées auprès des représentants des architectes, des bureaux d'études et de personnalités qualifiées.

Pour la CAPEB, soutenir la construction neuve n'est pas seulement une question économique, c'est aussi une question de solidarité et d'amélioration de la qualité de vie des Français, dans le respect des exigences environnementales et en s'appuyant sur le savoir-faire des artisans.

La réaffirmation du rôle essentiel des artisans du bâtiment sur les marchés du patrimoine

Par leur proximité, leurs compétences, leurs savoir-faire locaux traditionnels et leurs capacités à intégrer la technologie là où elle est opportune, les artisans du bâtiment s'affirment comme les acteurs majeurs de la rénovation et de la restauration des bâtis anciens.

Les CAPEB entend positionner les artisans sont en première ligne sur ces marchés qui s'inscrivent pleinement dans l'actualité : réappropriation des centres villes, adaptation des bâtiments, réappropriation des espaces et des bâtis anciens, transformation de bâtis anciens laissés vacants, etc. Il s'agit aujourd'hui d'accompagner cette prise de conscience que le bâti ancien est un incontournable et qu'il ne peut pas être traité, en matière de travaux, de la même manière qu'un bâti plus contemporain.

En 2024, la CAPEB a saisi plusieurs opportunités pour réaffirmer le rôle évident de l'artisanat du bâtiment dans la réussite de ces challenges.

Elle a ainsi participé pour la première fois depuis une dizaine d'années au Salon International du Patrimoine au Carrousel du Louvre et s'est assurée que son retour soit remarqué en proposant un stand qui a permis d'allier innovation, technologie et savoir-faire afin de rendre visible le rôle incontournable des artisans du bâtiment sur ce marché.



↑ Salon
du Patrimoine

L'objectif de cette participation était de rappeler que les artisans du patrimoine ne sont pas seulement compétents dans l'exécution des travaux mais qu'ils sont également des partenaires avisés en amont du projet et tout au long de sa conception, avant même sa réalisation. Message que la CAPEB a également fait passer à l'occasion des conférences auxquelles elle a participé ainsi que lors de la visite officielle du salon. La CAPEB ainsi accueilli la Ministre de la Culture, la Première Dame de France et "Monsieur Patrimoine" Stéphane Bern.

La CAPEB a également porté le patrimoine au programme des conférences organisées sur le stand de l'U2P lors du Salon des Maires de France.

La pertinence des marques Handibat & Silverbat face aux enjeux sociaux

Avec la volonté des pouvoirs publics d'intensifier les travaux de prévention pour adapter les logements aux vieillissements et handicaps, la CAPEB s'est particulièrement mobilisée pour faire reconnaître les formations Handibat et Silverbat et le niveau de compétence des artisans disposant de ces marques. Des marques CAPEB en cohérence avec les enjeux sociaux.

Actuellement les discussions sont toujours en cours pour faciliter l'identification de ces artisans par les acteurs concernés, tant professionnels que particuliers. L'enjeu étant de faciliter l'accès direct des entreprises artisanales du bâtiment à ce marché aidé.

Handibat et Silverbat sont notamment promues dans le cadre de la nouvelle marque *Artisans du bâtiment by CAPEB*.

Des mesures pour faciliter l'accès direct à la commande publique des artisans du bâtiment

La CAPEB a plaidé toute cette année pour que le seuil de dépense de procédure en dessous de 100 000 euros HT pour les marchés publics de travaux soit pérennisé et pour éviter de retomber au seuil de 40 000 euros HT.

Il s'agit de permettre une contractualisation par devis sans autre formalité, ce qui est une demande forte des entreprises et des Maires de petites communes.

Elle a obtenu du pouvoir exécutif qu'un projet de décret portant simplifications de la commande publique prévoit la pérennisation du seuil demandé, avec néanmoins le risque que le Conseil d'Etat sanctionne la hauteur de ce seuil. C'est pourquoi le projet de loi de simplification de la vie des entreprises (SVE) contient aussi cette demande. Le Sénat l'a voté en première lecture et la CAPEB suit de près son cheminement parlementaire.



100 000 € UN SEUIL ADAPTÉ AUX TPE

pour les marchés publics de gré à gré

L'appropriation des innovations par les petites entreprises

La CAPEB a lancé le premier programme d'innovation dédié à la rénovation porté par et pour les entreprises artisanales. Ce programme "Open Innovation" vise à renforcer et à accélérer les capacités de réponses des entreprises artisanales du bâtiment face aux enjeux de la rénovation en France et doit permettre à des start-ups d'adapter leurs solutions aux besoins des artisans.

Quatre cycles ont permis d'identifier des solutions proposées par des start-up permettant de gagner du temps, de répondre aux enjeux de la gestion des déchets, à la santé et la prévention des artisans et de leurs salariés et enfin, à la RSE.

Pour chaque cycle, une vingtaine de Start-up susceptibles de répondre aux attentes des entreprises sur les différentes thématiques a été retenue. Elles ont été invitées à présenter leur solution devant un parterre de professionnels afin d'être sélectionnées pour un test au sein d'entreprises artisanales volontaires.

↓ Les Rencontres de l'Innovation de la CAPEB - 21 février 2024

En vue de démontrer que les entreprises artisanales du bâtiment sont innovantes et qu'elles intègrent au quotidien des innovations, la CAPEB a organisé le 21 février 2024 des Rencontres intitulées "Les TPE du bâtiment ne sont-elles pas les start-ups de toujours ?". Un événement qui a réuni une centaine de personnes dans les locaux de la Station F en présence d'acteurs qu'il était essentiel de sensibiliser pour un meilleur développement et une meilleure diffusion de l'innovation au sein des entreprises artisanales du bâtiment.

La promotion des signes et démarches qualité

La CAPEB a lancé une nouvelle marque "Artisans du bâtiment by CAPEB" et un site internet qui a la particularité de référencer l'expertise des 62 000 entreprises adhérentes à la CAPEB et de rassembler l'ensemble des marques et labels qu'elle a développés pour permettre aux entreprises artisanales du bâtiment de se distinguer sur leurs marchés.

Le site Artisans du bâtiment by CAPEB contient l'annuaire des 62 000 entreprises adhérentes à la CAPEB qui disposent ainsi d'une vitrine commerciale mise gratuitement à disposition par leur organisation professionnelle.

Ce site s'adresse aux entreprises, à leurs clients et aux prescripteurs de travaux. Il présente les marques ECO Artisan qui permet d'identifier les entreprises artisanales du bâtiment qualifiées sur les marchés de la rénovation énergétique, Handibat et Silverbat pour les marchés de l'accessibilité et de l'adaptation des logements, Artisan du patrimoine bâti pour les marchés de la restauration du patrimoine et Artisans engagés RSE pour les chefs d'entreprise qui s'engagent dans une démarche RSE.



L'ART DE NE PAS SE TROMPER

ARTISANS
du
BÂTIMENT





↑ Le stand "Artisans du bâtiment by CAPEB" à Batimat



HANDIBAT

SILVERBAT



La réunion de ces marques et labels sous une même bannière facilite la communication et la promotion qui sont déployées pour les faire connaître auprès des artisans comme de leurs clients et des autres acteurs de la construction.

Une campagne de communication autour de la marque *Artisans du bâtiment by CAPEB* a été lancée à l'occasion du salon Batimat en octobre 2024. Elle a trouvé son prolongement sur les cartes adhérents et les cartes de vœux et se poursuivra tout au long de l'année 2025.

Le site présente également toutes les aides financières disponibles pour aider les ménages à engager des travaux sur ces différents marchés.

VICTOIRES

- La réouverture des mono gestes à l'éligibilité du dispositif MaPrimeRénov'
- La reconduction du programme OSCAR
- Une participation plus importante des aides locales dans le financement du reste à charge dans le cas des rénovations d'ampleur
- La suppression de l'obligation d'un DPE pour l'engagement de travaux par geste
- Le dépôt d'une proposition de loi par l'Etat visant à encadrer la sous-traitance et à favoriser les GME des TPE.
- L'intégration dans un projet de loi des mesures de simplification de la vie des entreprises proposées par la CAPEB
- Le maintien de la non-obligation de formation dans le cadre de la refonte du dispositif RGE



RÉUSSIR DANS
NOS TERRITOIRES
EN FAISANT
PERDURER
LE MODÈLE DE
L'ENTREPRISE
ARTISANALE
DU BÂTIMENT

Le modèle de l'entreprise artisanale du bâtiment est agile, adapté au service de proximité, conforme aux attentes des jeunes générations, porteur d'avenir pour notre économie et notre société. La CAPEB multiplie les actions pour assurer sa pérennité.

L'encouragement à la création reprise d'entreprises

Un accord de partenariat avec Initiative France

La CAPEB renforce son soutien aux porteurs de projet en s'associant à Initiative France, le principal réseau de financement et d'accompagnement des entrepreneurs, afin de faciliter la création et le développement des entreprises artisanales en leur proposant des solutions de financement et une expertise nécessaires à la réussite de leurs projets.



80 %
DES 15-29 ANS

pensent que le secteur de la construction est un secteur d'avenir



+800
CERTIFIÉS REAB

depuis 2008 sur l'ensemble du territoire

La CAPEB et Initiative France ont conclu une convention de partenariat lors de la 78^e assemblée générale en avril 2024 qui repose sur trois grands axes : l'entrepreneuriat féminin, la transition écologique et sociétale, et le soutien aux jeunes entrepreneurs.

Une visioconférence a eu lieu le 18 septembre 2024 afin de faire connaître Initiative France aux membres du réseau CAPEB et réciproquement. Plusieurs retours d'expérience ont été partagés, notamment ceux d'Initiative Béarn et de la CAPEB Adour Pyrénées, qui collaborent depuis 2001. À ce jour, 20 partenariats locaux ont déjà été établis, soit par la signature d'une convention, soit par la mise en place d'actions concrètes, et 21 autres partenariats locaux sont en cours de développement.

Le renouvellement de l'agrément du REAB pour favoriser la réussite des projets de reprises d'entreprises artisanales

France compétences a renouvelé l'enregistrement de la certification de la CAPEB Responsable d'Entreprise Artisanale du Bâtiment (REAB) au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) pour la durée maximale autorisée, soit 5 ans. Cette victoire a été rendue possible par la mobilisation de la CAPEB nationale et des CAPEB territoriales, des personnes certifiées et des organismes de formation habilités.

L'accompagnement des petites entreprises dans leurs projets de recrutements

La convention France Travail a été renouvelée pour 3 ans et vise à confirmer les modalités de collaboration opérationnelles de France Travail en lien avec les acteurs du Réseau pour l'emploi, avec la CAPEB et ses entreprises adhérentes.

Elle vise également à accompagner les entreprises du secteur du bâtiment confrontées à des mutations professionnelles et des difficultés de recrutement, en mobilisant l'offre de services de France Travail et de ses partenaires au bénéfice des personnes en recherche d'emploi tout en tenant compte de la typologie des entreprises du secteur où 97 % d'entre elles sont des TPE.

Il s'agit aussi de promouvoir les métiers et les emplois du secteur ainsi que les passerelles vers les métiers du bâtiment et les reconversions professionnelles qu'ils peuvent permettre ; en faciliter l'accès aux demandeurs d'emploi y compris les demandeurs les plus éloignés de l'emploi, en favorisant davantage l'insertion, la mixité et plus spécifiquement la féminisation.

Répondant à une revendication portée de longue date par la CAPEB, le FAFCEA a décidé de financer les parcours individualisés, avancée majeure pour les artisans. Ces parcours facilitent une acquisition de compétences plus souple et mieux adaptée à la fonction de chef d'entreprise. Ils viennent compléter les formations collectives.

Enfin, ce partenariat s'inscrit dans le contexte des transitions écologique, énergétique et numérique qui impactent fortement l'emploi, les compétences et les formations de ce secteur.

Le développement constant de l'apprentissage

La CAPEB a continué de se battre pour que la formation en CFA bénéficie d'un juste financement pour assurer la qualité de l'apprentissage et, en même temps, exclure tout reste à charge financier pour les entreprises artisanales. Elle a ainsi été particulièrement vigilante à soutenir un juste financement des contrats d'apprentissage visant le niveau Bac ou moins (CAP et BP).



**77 %
DES ENTREPRISES**

artisanales du bâtiment disent rencontrer des difficultés de recrutement



**115 000
STAGIAIRES**

formés à l'initiative de l'employeur dans les entreprises jusqu'à 10 salariés



61 % DES CONTRATS

de professionnalisation sont mis en œuvre dans les entreprises jusqu'à 10 salariés

↓ Christophe Béchu,
Ministre de l'Ecologie
et Guillaume Kasbarian,
Ministre du Logement,
lors du congrès 2024
de la CAPEB.

Au cours de l'année 2024, alors que le Président de la République s'était engagé à ne pas revenir sur l'aide forfaitaire à l'apprentissage, la question d'une réduction très forte de ce forfait s'est posée en réponse au déficit public. L'Etat a ainsi annoncé son intention de passer cette aide de 6 000 € à 4 500 € en 2025. La CAPEB s'est mobilisée pour que cet accompagnement indispensable aux maîtres d'apprentissage demeure et soit réservé aux seules entreprises de moins de 50 salariés. Une disposition qui représenterait 1,5 milliard d'économies pour l'Etat.

La mobilisation des acteurs à l'urgence de renforcer l'attractivité des TPE du bâtiment

La CAPEB avait décidé de consacrer son congrès annuel à l'urgence de renforcer l'attractivité des métiers et des TPE du Bâtiment. Un enjeu majeur compte tenu de ses répercussions immédiates sur notre capacité à relever les défis environnementaux et sociétaux. À cette occasion, elle a accueilli le journaliste éditorialiste Emmanuel Lechypre qui

a mis en évidence les réels atouts de l'entreprise artisanale du bâtiment. La responsabilité individuelle des chefs d'entreprise dans leur image a été pointée par Florence Cognie, chercheuse à l'Université de Rouen, rejointe en cela par François Gemenne, politologue et chercheur ainsi que par Philippe Dessertine, économiste et professeur en sciences du management. Le débat a mis en lumière les freins qui demeurent à la reconnaissance des TPE et de ses attraits malgré l'ampleur des besoins économiques et sociétaux auxquels elles peuvent répondre. Il a mis en évidence la nécessité de changer de paradigme dans la manière d'aborder cet enjeu.

Et c'est aussi sur ce volet que notre appel à accélérer l'attractivité des métiers de l'artisanat du Bâtiment a été lancé, avec la participation de Christophe Béchu, Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires et de Guillaume Kasbarian, Ministre du Logement, qui ont l'un et l'autre expliqué pourquoi les petites entreprises ont toutes leur place dans la transition énergétique et comment l'Etat peut les aider à la renforcer.





† La CAPEB aux finales internationales des WordSkills en septembre 2024.

La promotion des métiers de l'artisanat du Bâtiment

Une participation remarquée aux WordSkills

La compétition internationale des WordSkills qui se déroulait du 11 au 14 septembre à Lyon nous a donné l'opportunité de reprendre notre campagne "Artisans du bâtiment, pour moi, pour nous tous" en vue de valoriser les atouts et les valeurs qui caractérisent notre secteur et qui correspondent très largement aux aspirations des jeunes.

L'an dernier, lors des finales nationales des WordSkills, artisans et apprentis avaient accueilli un nombre incalculable de jeunes sur le stand de la CAPEB pour y construire ensemble une maison durable et découvrir à cette occasion les matériaux utilisés en rénovation.

Cette symbiose entre les artisans et les jeunes a conduit la CAPEB à renouveler cette année cette expérience unique où les premiers guident les seconds dans la mise en œuvre concrète d'un matériau pour contribuer à l'édification d'un ouvrage grand format. Et cette année, puisque la compétition était internationale, c'est l'emblème de la France qui a été choisi : le coq. Un relationnel chaleureux et bienveillant qui a pu montrer une facette sans doute méconnue des métiers, de l'ambiance sur les chantiers, et surtout des valeurs de l'artisanat et de la TPE. Parallèlement, des animations digitales ont été proposées aux jeunes : une chasse au trésor qui a entraîné les jeunes dans une aventure interactive au sein d'un appartement à rénover démontrant l'utilité des métiers de l'artisanat du bâtiment mais aussi avec un miroir magique, un jeu inédit qui a permis aux jeunes visiteurs de découvrir le métier qui leur convenait le mieux et d'en revêtir l'aspect. Sans oublier une démonstration de l'utilisation des drones dans les métiers du bâtiment.

Le savoir-faire des artisans du bâtiment exposé à l'Elysée

Le "Coq by CAPEB" était également l'emblème de tout ce qui fait la richesse des métiers de l'artisanat du Bâtiment, des matériaux locaux et des savoir-faire non délocalisables. Une vitrine du "Made in France" qui a été sollicitée par l'Elysée pour y être exposée à l'occasion de la Grande Exposition du Fabriqué en France.

Renforcer les atouts sociaux de l'artisanat du Bâtiment

Au cours de l'année 2024, la CAPEB s'est fortement mobilisée afin de mettre en place la réforme de l'assiette sociale des indépendants au 1^{er} janvier 2025. Cette réforme très attendue vise en premier lieu à simplifier le calcul des cotisations pour les travailleurs indépendants avec la mise en place d'une assiette unique et en second lieu à améliorer leurs droits retraite à prélèvement global constant.

↓ Le coq by CAPEB à l'Elysée devant le Président de la République

Durant la négociation sur le partage de la valeur, la CAPEB au nom de l'U2P avait comme première priorité de renforcer les possibilités de partage de la valeur de l'entreprise avec les salariés et ce, afin de protéger leur pouvoir d'achat face à la montée des prix ainsi que d'accroître l'attractivité des petites entreprises auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi. La CAPEB a fortement contribué à l'intégration de la prime de partage de la valeur dans l'accord interprofessionnel du 10 février 2023 puis dans la Loi qui l'a transposé.

Par ailleurs, la CAPEB a, au travers de l'U2P, permis la conclusion de l'accord interprofessionnel du 23 avril 2024 portant création d'un compte d'épargne temps universel (le CETU), permettant ainsi aux TPE d'offrir sans formalité contraignante et sans coût supplémentaire des droits à leurs salariés. Cet accord a été conclu par l'U2P seule, le MEDEF et la CPME ayant refusé de négocier sur ce point.





8% DES APPRENTIS

dans l'artisanat du Bâtiment
sont des femmes

→ La Ministre
de l'Artisanat, Françoise
Gatel, lors de l'opération
"Octobre Rose" sur le
stand de la CAPEB
à Batimat



LA CAPEB AFFICHE SES VALEURS ET CELLES DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Le 1er octobre 2024, à l'occasion de Batimat, la CAPEB a voulu marquer le lancement d'Octobre Rose en conduisant une action inédite et participative. Cet événement était l'occasion de réaffirmer son engagement en faveur de la place des femmes tant dans les métiers de l'artisanat du bâtiment qu'au sein des instances de gouvernance de la CAPEB. Tous les participants et visiteurs, y compris la ministre chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat de passage sur le stand de la CAPEB, ont été invités à pédaler sur des vélos mis à leur disposition car, très symboliquement, le nombre de kilomètres parcourus correspondait à la hauteur du don que la CAPEB a versé à la ligue contre le cancer du sein, en l'occurrence, 6 000 €.



ELLES SIÈGENT
AUX INSTANCES
DE LA CAPEB.

ET SI VOUS FAISIEZ
COMME ELLES ?



BÂTIR
LA MIXITÉ

Attirer le public féminin dans les métiers et dans les instances : Bâtir la mixité

Dans la droite ligne de son action en faveur de la féminisation des métiers, la CAPEB a lancé, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, une campagne intitulée "Bâtir la mixité" pour renforcer la mixité dans les instances de gouvernance. Cette campagne a été lancée le 8 mars et à vocation à s'inscrire parmi les actions prioritaires tout au long de l'année 2025.

Cette action de communication a reposé sur le témoignage de 12 femmes engagées dans le syndicalisme, pour moitié dans les territoires et pour l'autre moitié au niveau du Conseil d'Administration national de la CAPEB. Ces "ambassadrices" ont rappelé, au sein d'un clip vidéo, leur vision des choses et encouragé toutes les femmes à suivre le même chemin, notamment à l'occasion de l'Assemblée générale au cours de laquelle cette opération a été valorisée.

VICTOIRES

- Renouvellement pour 5 ans de la certification CAPEB de Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment (REAB)
- Financement par le FAFCEA des parcours individualisés des chefs d'entreprises
- Prorogation jusqu'à fin 2024 de l'aide de 6 000 euros aux employeurs pour l'embauche d'un apprenti
- Défense du juste financement des CFA et de la gratuité de l'apprentissage proposé par les CFA aux entreprises artisanales
- Réforme de l'assiette sociale des indépendants
- Loi sur le partage de la valeur (au bénéfice des TPE et de leurs salariés)
- Création d'un CETU, source d'attractivité pour les petites entreprises



RÉUSSIR DANS
NOS TERRITOIRES
EN PRENANT
EN COMPTE
LA VOIX DES TPE

Les petites entreprises sont très majoritaires en nombre, leur rôle est incontesté dans les territoires et pourtant, elles restent bien peu écoutées. Pire, la loi et les règles du dialogue social ne leur donnent pas la possibilité de décider elles-mêmes de ce qui est bon pour leur fonctionnement et leur vitalité. La CAPEB n'a de cesse de le dénoncer et d'œuvrer pour que cette situation change.

Une étude illustrant le rôle des TPE dans les territoires

La CAPEB est devenue membre fondateur d'un nouveau laboratoire d'idées dédié à l'étude des territoires en France : l'Institut Terram. Le Think tank a déjà réalisé 8 études en 2024 dont une intitulée : "Très petites entreprises : une force économique pour le développement des territoires".

L'importance des TPE dans l'économie locale est renforcée par leur ancrage territorial. Leur capacité à créer de l'emploi est un facteur de stabilité et de dynamisme économique.

Elle a notamment démontré le rôle des TPE dans le flux de création d'emplois en France mais aussi la nécessité d'étudier plus spécifiquement cette typologie d'entreprises souvent méconnue par les pouvoirs publics et de répondre aux besoins des TPE par des politiques spécifiques adaptées.

Elle a fait l'objet d'une large couverture presse et a suscité le débat ainsi que l'intérêt de nombreux dirigeants politiques.

Cette étude, élaborée par l'expert Nicolas Portier, est venue éclairer l'importance majeure des TPE dans l'économie locale, accentué encore dans les zones rurales. Elle

La CAPEB est donc fière de soutenir ce Think tank dont les travaux permettent de mieux connaître les TPE et leur rôle dans l'économie française et, ce faisant, de nourrir l'action de la CAPEB visant à faire reconnaître le champ d'entreprises bien spécifique qu'elles représentent.

En octobre, 2024, la commission nationale des affaires économiques a concentré ses travaux sur le rôle des entreprises artisanales en termes de développement économique des territoires.



+80 %

DES ENTREPRISES EMPLOYEUSES

sont des TPE tous secteurs confondus et accueillent un cinquième des emplois salariés privés.

La représentativité des organisations de salariés des jusqu'à 10 clarifiée

La CAPEB et les trois organisations de salariés majoritaires dans le bâtiment ont bataillé pendant 4 ans contre l'État pour obtenir la parution de cet arrêté de représentativité, sans lequel il était impossible de définir lesquelles pouvaient siéger à la table des négociations et, par conséquent, les accords conclus pour les entreprises de ce champ (soit 96 % des entreprises du bâtiment) se trouvaient exposés à des recours devant les tribunaux. La Cour administrative d'appel avait rendu un arrêt favorable à cette publication le 21 juillet 2023 enjoignant l'État à le publier.

Malgré l'opposition du Medef et de la CPME, la Direction Générale du Travail a respecté la décision de justice en publiant cet arrêté le 3 mars dernier.

C'est une réelle victoire pour la CAPEB qui confirme la reconnaissance du champ des entreprises occupant jusqu'à 10 salariés et pour le dialogue social sur ce champ car cet arrêté permet de poursuivre de manière sécurisée les négociations sur ce périmètre des jusqu'à 10 salariés, périmètre sur lequel la CAPEB dispose d'un droit d'opposition majoritaire.

↓ Une table ronde à l'initiative de la CAPEB sur le rôle majeur des TPE dans les territoires lors du Salon des Maires de France.

Un lobbying constant et des prises de parole politiques fortes

La CAPEB, et particulièrement son Président, ont multiplié les rencontres avec les acteurs institutionnels en 2024 afin faire entendre les revendications des entreprises artisanales du bâtiment, faire avancer les dossiers et obtenir l'adoption de mesures concrètes.

France :

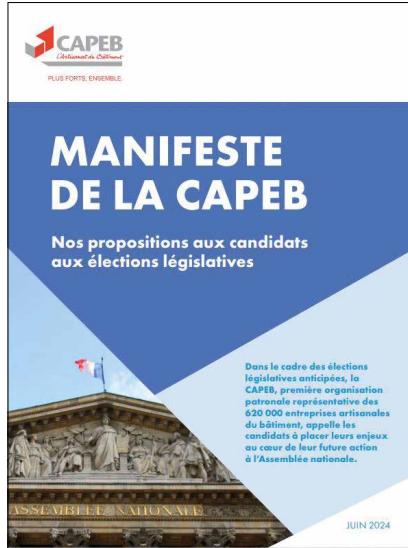
- Echanges entre Jean-Christophe Repon et 9 ministres, plusieurs fois pour certains
- 2 Ministres invités exceptionnels de l'AG 2024 (Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian)
- Echanges entre Jean-Christophe Repon et 12 conseillers ministériels
- La CAPEB a participé à 5 auditions parlementaires sur des projets de textes législatifs
- Plusieurs élus confédéraux ont échangé avec 15 parlementaires
- La CAPEB a pu s'entretenir avec 4 Directeurs d'administration au cours de l'année

Europe :

Les échanges au niveau européen ont eu lieu avec :

- le Commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux
- 3 députés européens nouvellement élus
- 2 Directeurs généraux de la Commission européenne





Un Livre blanc et un Manifeste pour présenter l'ensemble de nos propositions

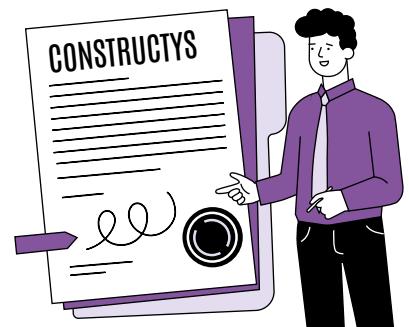
La dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 a rebattu les cartes et a conduit la CAPEB à sensibiliser les nouveaux députés, sans distinction d'étiquette politique, aux problématiques de l'artisanat du Bâtiment.

Le Manifeste de la CAPEB a permis de rappeler le poids des TPE du bâtiment dans les territoires et de montrer qu'elles ne sont pas suffisamment écoutées ni entendues.

L'objectif était également de pointer l'impérieuse nécessité de simplifier drastiquement la vie des entreprises artisanales du bâtiment, de permettre leur développement économique et de faciliter leur mobilisation pour massifier la rénovation des logements. La CAPEB présentait dans ce document de nombreuses propositions en ce sens ainsi que pour accroître l'accès des entreprises artisanales du bâtiment à la commande publique, d'autres encore pour lutter efficacement contre la concurrence déloyale sous toutes ses formes, ou encore pour promouvoir l'entretien, la rénovation et la restauration du patrimoine bâti et soutenir l'attractivité des métiers du bâtiment.

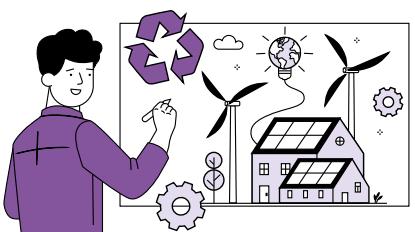
Le lancement d'un Plan "Mission TPE Constructys"

Au vu d'une diminution des départs en formation constatés par Constructys, la CAPEB a mené une action déterminante pour la mise en place d'un plan d'actions dédié aux petites entreprises du bâtiment. Ce plan a démarré dès novembre 2024, sous l'impulsion de la vice-présidence CAPEB à Constructys. Il comprend des campagnes de notoriété et de marketing ainsi qu'une mobilisation du service de proximité de Constructys.



92 %
DES ENTREPRISES

du bâtiment adhérentes
de Constructys sont des TPE



L'artisanat du bâtiment,
acteur clé des transitions avec

370 000
HEURES DE FORMATION

cofinancées par Constructys sur
le thème "énergie/environnement"



62 DIPLÔMES ET TITRES

professionnels créés
ou révisés

RÉVISER LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES POUR LES ADAPTER AUX BESOINS DES MÉTIERS

Puisque les diplômes et titres professionnels doivent être renouvelés tous les 5 ans, la CAPEB s'est particulièrement mobilisée cette année sur des filières métiers autour du gros œuvre (Bac pro et BTS Bâtiment), de la peinture façade ITE (Brevet professionnel et deux "certificats de spécialisation"), du plâtre, de la serrurerie, de la pierre et du patrimoine, des fluides énergies, à chaque fois avec la volonté d'adapter ces diplômes aux évolutions des métiers et aux besoins des entreprises.

La CAPEB a obtenu la vice-présidence du comité de pilotage de l'Observatoire des métiers du BTP, renforçant ainsi sa capacité à représenter notamment les intérêts des entreprises du bâtiment jusqu'à 10 salariés et à en mieux valoriser les spécificités et besoins.

Faire respecter la voix des TPE dans la mise en œuvre de la REP

Le dispositif de la REP PMCB (Responsabilité Elargie des Producteurs sur les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) continue de se mettre en place et la CAPEB veille à la prise en considération des particularités et besoins des petites entreprises dans ce nouveau dispositif.

Elle veille en particulier à la structuration d'un maillage territorial suffisant pour que les petites entreprises n'aient

pas trop de déplacement à faire pour déposer leurs déchets. Au fil de l'année ce maillage territorial s'est densifié. À fin novembre, 5 693 points de collecte étaient répertoriés mais de fortes inégalités sont notées au niveau des territoires avec, en particulier, une sous-représentation en milieu rural.

En complément de la multiplication des points de collecte, la CAPEB a travaillé à la collecte directe dans les entreprises. Elle avait été clairement inscrite dans le décret général sur la REP PMCB, mais les éco organismes étaient assez réticents à la mettre en place dans les entrepôts des entreprises artisanales, alors qu'ils la proposaient dans les entreprises qui avaient de grandes quantités de déchets. La CAPEB a envoyé de nombreuses contributions argumentées auprès de la Direction Générale de la Prévention des Risques qui gère le sujet des déchets afin que la collecte directe puisse être une réalité pour les entreprises artisanales aussi.

La CAPEB a largement été entendue puisqu'en juillet un arrêté modificatif de la REP PMCB est paru, validant ses principales demandes, à partir de 2025, à savoir la collecte sans frais des déchets triés dès lors que l'entreprise les massifie dans une benne de plus de 8 m³, la suppression du pré enregistrement via les applis des éco organismes, si l'entreprise dépose moins de 1 tonne de déchets triés dans un point de collecte, et enfin, la traçabilité des déchets de bâtiment via une appli unique.



**+ 5 600
POINTS**

de collecte sur le territoire mais
encore de fortes disparités

JUIN 2024

REP BÂTIMENT : ZOOM SUR LES STANDARDS DE TRI DES DÉCHETS

LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS DU BÂTIMENT VIA UNE FILIÈRE REP* CONTINUE DE SE DÉPLOIER, NOTAMMENT, AVEC LE PAIEMENT D'UNE ÉCO-CONTRIBUTION SUR LES ACHATS DE TOUS LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

L'ouverture progressive de points de collecte (distributeurs, déchèteries professionnelles et déchèteries de collectivité) se poursuit afin de permettre une reprise sans frais des principaux déchets du bâtiment dès lors que l'entreprise les apporte triés.

À terme, c'est-à-dire en 2026, les entreprises devraient avoir un point de collecte tous les 10 km en zone urbaine ou 20 km en zone rurale.

Pour éviter tout conflit potentiel entre les apporteurs de déchets qui sont les entreprises du bâtiment et les gestionnaires des points de collecte, l'organisme coordonnateur de la REP Bâtiment (oca-batiment.org) a publié le guide des standards de tri permettant de connaître pour chaque benne de déchets « monomatériaux », les différents déchets admis.

Pour bénéficier de la reprise sans frais, il faut trier les déchets et respecter ces consignes de tri.

* Responsabilité Élargie du Producteur

↑ Un dossier pratique et une vidéo sur les standards de tri

Enfin, afin de sensibiliser les artisans et entreprises artisanales, la CAPEB a créé deux outils de communication sur les standards de tri : un dossier pratique comportant des informations sur le devenir des déchets et une vidéo pédagogique. Un guide complet a également été mis à disposition des CAPEB départementales et régionales sur les services des éco organismes en fonction de la nature des principaux déchets des entreprises et de leurs pratiques.

Obtenir des mesures justes et équitables avec les autres filières

La suppression de l'avantage fiscal dont disposent les entreprises du BTP est revenue sur la scène publique cette année à l'occasion de la mobilisation des agriculteurs. La CAPEB a plaidé la cause des artisans du bâtiment en exigeant que les dérogations accordées aux premiers bénéficient également aux seconds.

La CAPEB a ainsi obtenu la parution d'un décret instaurant une aide compensatrice pour les entreprises du BTP de moins de 15 salariés, égale à 5,99 centimes d'euros par litre de GNR facturé en 2024, dans la limite de 20 000 euros par entreprise.



REP Bâtiment : zoom sur les standards de tri des déchets

EVITER UNE RUPTURE BRUTALE DE L'INSTALLATION DES CHAUDIÈRES GAZ

À la suite du succès syndical de 2023 ayant conduit à l'abandon du projet de règlementation visant l'interdiction des chaudières gaz, la CAPEB avait annoncé qu'elle resterait vigilante sur toute nouvelle initiative qui viendrait restreindre la possibilité d'installer des chaudières gaz THPE.

Animée de cet esprit, la CAPEB s'est opposée fermement au passage du taux de TVA à 20 % pour la fourniture et la pose de chaudières gaz THPE prévu dans le projet de loi de finances 2025. Elle s'est ainsi mobilisée auprès des acteurs de la filière et des parlementaires pour faire entendre sa voix et demander l'application d'un taux de 10 %, compromis qui permet d'être en complète concordance avec le taux appliqué sur les travaux d'amélioration et d'entretien, de concilier les enjeux climatiques de la France et les contraintes budgétaires et de ne pas pénaliser injustement les 3,4 millions de foyers en logements collectifs qui, du fait d'impossibilité technique, n'ont pas d'autres choix que de conserver leur chaudière gaz individuelle.

VICTOIRES

- Reconnaissance du champ des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés comme champ de dialogue social à part entière avec la publication de l'arrêté pour les organisations syndicales de salariés le 19 février 2024.
- Collecte sans frais des déchets triés par les entreprises dans leurs bennes à partir de 8 m³
- Mise en place d'un outil de traçabilité unique commun à tous les éco organismes de la REP PMCB
- Suppression de l'obligation d'une pré-inscription auprès d'un éco-organisme pour les dépôts de déchets inférieurs à 1 tonne
- Instauration d'une aide sur le GNR pour les entreprises du BTP de moins de 15 salariés
- Report du relèvement de la TVA sur les chaudières
- Lancement par Constructys d'un plan TPE favorisant la formation des salariés de ces entreprises



**RÉUSSIR DANS
NOS TERRITOIRES
EN CRÉANT
UN CADRE
SÉCURISANT
POUR NOS
ACTIFS**

L'une des particularités des entreprises artisanales du bâtiment est que leurs dirigeants travaillent sur les chantiers et dans les ateliers avec leurs compagnons. Toutes les actions conduites en faveur de la santé et de la sécurité bénéficient donc à tous. Cela est d'autant plus crucial dans les petites entreprises où les effectifs sont réduits et où chaque compétence compte.

Une sensibilisation régulière des entreprises aux risques professionnels

Le sujet de la santé sécurité au travail est un enjeu majeur des entreprises artisanales et des TPE du bâtiment qui reste au cœur de la politique de la CAPEB qu'elle met en œuvre notamment avec l'OPPBTP depuis 2011 et avec l'IRIS-ST. Dans ce cadre, l'OPPBTP, en collaboration avec la CAPEB et avec l'IRIS-ST, conduit des études métiers qui permettent de faire progresser les conditions de travail en associant au maximum les parties prenantes et en portant un regard réaliste sur les situations de travail effectives.

La mise en place du FIPU

Dans le cadre des négociations paritaires qui ont été conduites en amont de la réforme des retraites, les partenaires sociaux ont décidé de créer un fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU). Ce fonds permet de financer des actions de sensibilisation et de prévention, des actions de formation et des actions de reconversion et de prévention de la désinsertion professionnelle, à destination des salariés particulièrement

exposés aux trois facteurs de risques professionnels dits "ergonomiques". Il s'agit des manutentions manuelles de charges, des postures pénibles définies comme positions forcées des articulations et vibrations mécaniques.

Une subvention "prévention risques ergonomiques" a par la suite été mise en place et 70 % (105 M€) de cette enveloppe budgétaire est dédiée aux entreprises de moins de 49 salariés sans priorisation sectorielle. Ce soutien financier est de nature à développer des mesures de prévention utiles aux TPE du bâtiment pour prévenir l'usure professionnelle au quotidien et maintenir l'attractivité de nos métiers.

L'intégration du risque canicule dans le régime intempéries

Le changement climatique impose des contraintes nouvelles aux entreprises qui doivent gérer désormais les conséquences, dans l'organisation de leurs chantiers, des canicules qui se succèdent de plus en plus fréquemment.

Or ce risque n'était pas intégré au régime chômage intempéries géré par les Caisses de congés payés et qui permet de mutualiser la charge de l'indemnisation des salariés placés en arrêt de travail du fait des conditions météorologiques qui rendent leur travail impossible ou dangereux.

La CAPEB est intervenue pour que le risque lié à la canicule puisse également être couvert par le régime chômage intempérie.

La mutualisation des indemnités du licenciement pour inaptitude

Concernant la reconversion professionnelle, la CAPEB au travers l'U2P a permis que soit porté (dans un accord qui nécessite la transposition dans la Loi) la création à titre expérimental d'une ligne budgétaire dédiée au soutien à l'embauche des salariés âgés de 55 ans ou plus.

C'est désormais chose faite puisque les Pouvoirs Publics ont pris un décret qui définit un cadre réglementaire incluant les "périodes de canicule" à la liste des conditions atmosphériques

éligibles au régime chômage intempéries. Les arrêts pour canicule font l'objet d'un remboursement spécifique pour les entreprises cotisantes au régime.

Cette disposition est une avancée majeure et négociée dans l'objectif de lever un frein important à l'embauche de ces salariés, avec un mécanisme de mutualisation de la prise en charge du coût des indemnités de licenciement pour inaptitude pour lesdits salariés.

Des simplifications administratives

Dans le cadre du projet de loi simplifications, la CAPEB a proposé que soient simplifiés les cahiers des charges et les critères d'attribution des aides financières accordées par la CNAM aux entreprises s'engageant dans la prévention des risques. Elle a également plaidé pour une meilleure communication et uniformisation de ces critères au niveau national.

La CAPEB a également demandé une simplification des règles relatives aux formations obligatoires en santé-sécurité au travail dans le bâtiment (durée des formations et non renouvellement systématique).



**25 000€
DE SUBVENTIONS**

prévention peuvent être accordés par la CNAM

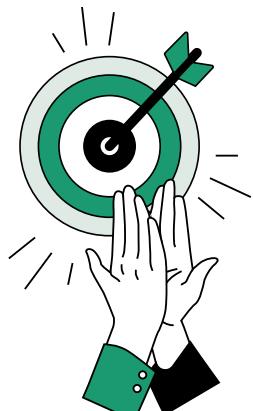
VICTOIRES

- Intégration du risque canicule au régime intempéries
- Mise en place du FIPU en lieu et place de contraintes nouvelles pour prévenir l'usure professionnelle
- Mutualisation du coût des indemnités de licenciement pour inaptitude



**RÉUSSIR DANS
NOS TERRITOIRES
AVEC UN RÉSEAU
CRÉDIBLE,
RESPONSABLE
ET PROACTIF**

Avec le Plan de transformation CAP CAPEB et l'évolution des usages, le Réseau CAPEB a franchi cette année encore de nouvelles étapes dans l'échange et la coordination au plus grand bénéfice de nos adhérents et de l'artisanat du Bâtiment dans son ensemble.



21
DES 35
CHANTIERS

CAP CAPEB
sont terminés
ou reconfigurés

CAP CAPEB a permis par ailleurs de faire évoluer certains outils existants du Réseau et d'en développer de nouveaux.

clôturés ou ont été reconfigurés afin d'aboutir à la production de processus, outils, ressources, communautés ou diagnostics divers.

Des résultats concrets issus du plan CAP CAPEB

Le Plan de transformation CAP CAPEB, ce sont 35 chantiers menés pour et par le Réseau en vue de s'adapter collectivement aux évolutions (économiques, organisationnelles, numériques, ...), de créer une dynamique pour ensuite mieux défendre l'intérêt des adhérents et mieux répondre à leurs attentes.

Les travaux du Plan CAP CAPEB se sont poursuivis en 2024 dans le respect des principes arrêtés par le Réseau : ne pas renverser la table, mieux connaître et moderniser les pratiques actuelles, et faire Réseau en donnant du corps à l'idée générale "Tous pour un et un pour tous".

Le comité de pilotage où est représentée chaque région du Réseau s'est réuni tous les deux mois pour assurer un suivi régulier des chantiers.

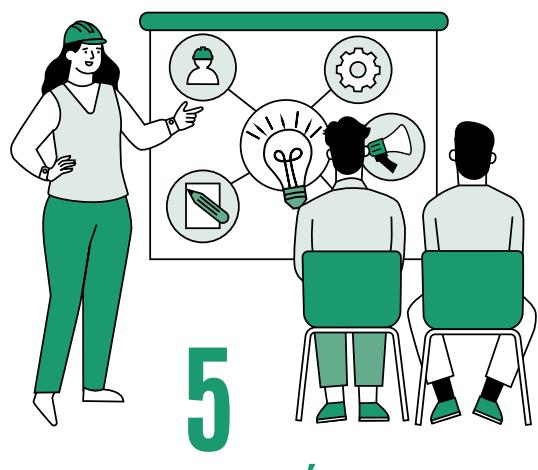
Ces COPIL ont chaque fois été suivis d'une newsletter afin d'informer régulièrement le Réseau sur l'avancée des travaux.

Aujourd'hui, sur les 35 chantiers qui constituent le plan de transformation CAP CAPEB, 21 sont

Dans ce cadre, des méthodologies ont été élaborées pour favoriser le partage de bonnes pratiques et de retour d'expériences, pour mettre en place une communauté de pratiques ou d'intérêt, et aussi pour mettre en œuvre des campagnes syndicales et des actions de communication.

Ont également été mis au point de nouveaux parcours et outils pour favoriser la montée en compétence des élus et des collaborateurs, intégrant une méthodologie pour mieux repérer et rendre visibles leurs compétences respectives. Un parcours d'intégration des nouveaux arrivants au sein du réseau CAPEB ainsi que des formations complémentaires ont été élaborés, notamment à l'attention des Chargés de développement, en direction des délégués de commissions ou encore en matière de relations presse. Un dispositif d'ambassadeurs presse a été mis en place ainsi qu'une plateforme Limber destinée à faciliter l'usage des réseaux sociaux et l'interaction de chaque membre du Réseau avec les publications nationales.

CAP CAPEB a permis par ailleurs de faire évoluer certains outils existants du Réseau et d'en développer de nouveaux. C'est dans ce cadre que se déroule la refonte de l'intranet ARTUR, que se déploie l'utilisation de CAPEB Collectif et que des modèles complémentaires sont apportés au CRM E-Deal.



COMMUNAUTÉS

de pratiques se développent au sein du Réseau : Conseillers formation, RH, Communicants, Développeurs, Animateurs des Métiers

Une étude de lectorat du Bâtiment Artisanal a aussi été menée en vue d'améliorer le journal au regard des attentes de ses lecteurs.

Différents chantiers CAP CAPEB ont amené à faire évoluer certaines commissions nationales, telles que la CNAS ou la CNAGS, et de réfléchir à l'animation des métiers dans les départements.

La vie et le développement des Communautés de pratiques

Les membres de la Communauté de pratiques RH (CoP des CAPEB) se sont notamment mobilisés sur les pratiques de recrutement et de fidélisation des TPE afin de partager leurs expériences et outils. Ceux de la CoP Formation ont partagé des pratiques sur les contrats de professionnalisation, le coaching, les parcours individualisés...

Plus de 50 collaborateurs des CAPEB, membres de ces deux communautés, se sont aussi réunis deux jours pour poursuivre et consolider leurs échanges sur des sujets RH et formation utiles aux entreprises, enrichir les productions et renforcer leurs expertises respectives.

La Communauté des Communicants qui compte 129 membres a tenu 6 réunions en visio accueillant en moyenne 50 participants.

En 2024, elle a franchi un cap important en organisant pour la première fois un séminaire en présentiel, accueillant 46 participants pendant deux jours. Cet événement a été marqué par des interventions d'experts, notamment Laurent Willemez, sociologue et Jean-Edouard Grésy, anthropologue des questions liées au travail, qui ont exploré les dynamiques de la communication syndicale, et des ateliers collaboratifs axés sur des thèmes comme l'alignement des agendas confédéraux et territoriaux ou l'efficacité des pratiques actuelles.

L'objectif principal du séminaire était de réfléchir au fonctionnement et au rôle stratégique de la Communauté des Communicants au sein du réseau CAPEB, en identifiant des leviers d'action pour renforcer la visibilité et l'impact des campagnes auprès des artisans.

Ce séminaire a consolidé la place de la Communauté en tant qu'acteur clé de la communication du Réseau, contribuant à fédérer les membres autour d'une vision partagée et à améliorer les outils pour mieux toucher les artisans et promouvoir les métiers du bâtiment.

La communauté a par ailleurs commencé à travailler au sein de groupes de travail afin d'approfondir ou de tester des solutions ou de préparer des opérations de communication. Un groupe s'est ainsi réuni sur les WorldSkills, un autre sur la mise en place et le test du CAPEB Social Club, un autre encore sur la réalisation de vidéos clé en main avec un prestataire et enfin, un dernier pour définir les éléments et supports de communication dont le Réseau a besoin pour promouvoir localement la marque Artisans du bâtiment by CAPEB.

Le Réseau communique

Le Réseau de la CAPEB continue d'évoluer en termes de fonctionnement. Ainsi, les visioconférences mensuelles du Secrétaire général avec les Secrétaires généraux se sont poursuivies toute l'année, permettant à chacun d'être régulièrement informé, de pouvoir faire part des préoccupations des artisans et d'échanger sur les dossiers que la CAPEB porte au quotidien.

→ L'appropriation
de la campagne "Bâtir
la mixité" par le Réseau

La campagne Bâtir la Mixité a été proposée par la CAPEB nationale à l'ensemble des CAPEB départementales et régionales qui s'en sont emparées pour personnaliser les gabarits de communication mis à leur disposition.

Parallèlement, il a été décidé d'organiser plusieurs fois dans l'année des visioconférences avec le Président confédéral et l'ensemble du Réseau afin de faire un point sur une question d'actualité, de recueillir le sentiment des territoires sur cette question et d'échanger sur les perspectives ou projets.

Le Président a ainsi pu présenter et débattre de la stratégie de la CAPEB concernant la réforme des retraites, les conséquences de la dissolution de l'Assemblée nationale et les législatives anticipées et, en fin d'année, l'action syndicale déployée dans la PQR notamment pour rappeler aux responsables politiques que l'artisanat du Bâtiment prend ses responsabilités et attend qu'ils en fassent de même.





→ Une séquence dédiée à la force d'innovation du Réseau lors de l'Assemblée générale.

Pour la première fois cette année, l'Assemblée générale a été l'occasion de valoriser les initiatives prises au sein du Réseau au travers les témoignages de ses représentants, élus et collaborateurs, qu'il s'agisse des partages issus des Communautés de pratiques ou des sessions de retours d'expériences organisées au profit de tous.

Le déploiement des actions en Réseau

La Communauté des communicants a expérimenté cette année la conception et la mise en œuvre d'actions en Réseau.

Les témoignages de femmes s'étant investies dans une mission syndicale se sont ainsi multipliés sur les réseaux sociaux, démultipliant la communication nationale.

Le lancement de la marque Artisans du bâtiment by CAPEB sur le salon Batimat a été suivi d'un groupe de travail composé de volontaires de la Communauté des Communicants

pour réfléchir aux supports de communication les plus opportuns à développer pour que chacun puisse s'approprier cette campagne localement et que celle-ci touche réellement sa cible, à savoir les entreprises, adhérentes ou non.

En décembre, le Réseau a rebondi sur l'action syndicale conduite par la CAPEB nationale "Nous prenons nos responsabilités, et vous ?" qui a pris la forme d'un double message diffusé sur deux types de canaux distincts. Le premier, qui ciblait les élus politiques et valorisait la CAPEB en tant qu'organisation professionnelle productrice de propositions pragmatiques et concrètes au profit des entreprises artisanales du bâtiment, a fait l'objet d'une communication nationale auprès de la presse et dans les réseaux sociaux ; le second était adressé aux artisans adhérents et non adhérents pour valoriser leur rôle essentiel dans les territoires et appeler les élus politiques à répondre à leurs demandes, simples et de bon sens. Ce message a été diffusé par voie d'encarts publicitaires dans tous les journaux de la PQR couvrant ainsi tout le territoire.

→ Campagne
"Nous prenons nos responsabilités, et vous ?" dans la POR





↑ Les Rencontres des Métiers du Bâtiment à Bordeaux

Un travail collectif pour la représentativité

Tout au long de l'année le Réseau a travaillé pour constituer les dossiers permettant à la CAPEB de déposer une demande de représentativité patronale sur le champ des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés, sur le champ des entreprises employant plus de 10 salariés et pour les travailleurs indépendants.

Le Réseau met les métiers au cœur de ses enjeux

Les Métiers qui sont un axe stratégique fort de la politique syndicale de la CAPEB et pour le réaffirmer les Journées Professionnelles de la Construction sont devenues, pour la première fois en 2024, les Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB, qui se sont tenues à Bordeaux, du 25 au 27 juin.

Cette première édition avait fait l'objet d'une campagne de communication soutenue, notamment au sein de la presse quotidienne régionale, mais également dans la presse bâtiment nationale et dans une émission



62 000 ADHÉRENTS

à la CAPEB

spéciale de Sud Radio où le Président confédéral et des administrateurs ont présenté les enjeux et le concept de ces nouvelles Rencontres. Un spot publicitaire de 30' a par ailleurs été diffusé sur Sud Radio ainsi que sur France Bleu au cours de la semaine précédant l'événement.

Un programme riche et varié y attendait les artisans du bâtiment visiteurs et délégués. Avec leurs conseillers professionnels et les équipes techniques confédérales, les Présidents de Métiers avaient préparé des ateliers et des conférences sur les grands sujets du moment.



↑ Une exposition animée lors des Rencontres des Métiers du Bâtiment

Beaucoup de sujets faisaient écho aux marchés des entreprises artisanales du bâtiment tels le patrimoine, l'accessibilité, la décarbonation. Les Métiers ont été nombreux également à proposer des séances de réflexion, d'échanges et de présentations en lien avec l'attractivité des métiers. Les questions de formation et de compétences étaient aussi bien présentes dans les programmes.

À noter que, pour la première fois, tous les travaux des Métiers ont été introduits avec la présentation d'un rapport d'activité vidéo, résumant l'essentiel de l'activité de chaque métier au cours de l'année écoulée.

Les sujets des conférences transverses que les Présidents de Métiers avaient retenus ont porté sur l'adaptation des logements, les outils que la CAPEB et ses partenaires ont développés pour faciliter la vie des entreprises et les aider à être plus performantes, l'optimisation de la relation client et le programme d'open innovation.

L'exposition a donné lieu à beaucoup d'animations, sur les stands et à l'occasion de parcours pédagogiques. Des moments festifs ont également marqué ces Rencontres des Métiers du Bâtiment, en particulier l'Orchestre de la CAPEB, composé d'élus et de collaborateurs, symbole de la vigueur et de la convivialité qui caractérisent notre collectif !

CHIFFRES ET INFOGRAPHIES

50

COMMUNIQUÉS
envoyés



160
INTERVIEWS



63

CPE ET DOSSIERS
pratiques publiés

12 091

abonnés
TWITTER

250
TWEETS

↑

14 200

abonnés
FACEBOOK

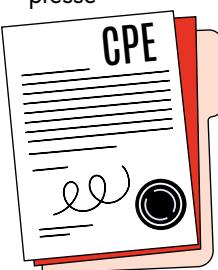
250

PUBLICATIONS
Facebook



5 500

RETOMBÉES
presse



410 644

impressions sur
INSTAGRAM
lors des WorldSkills

26 384

abonnés
LINKEDIN
(+ 6 384 en un an)

1 041 827

d'impressions
organiques



903 000

UTILISATEURS
ACTIFS
du site CAPEB.fr



L'ARTISANAT DU BÂTIMENT EN CHIFFRES

L'artisanat du Bâtiment est constitué de petites entreprises gérées par des artisans qui exercent de multiples métiers : Bois, Couverture & Plomberie Chauffage, Electricité, Maçonnerie & Carrelage, Plâtrerie & Isolation, Peinture & Décoration, Métallerie & Vitrerie, Pierre.

LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT COMPTANT JUSQU'A 10 SALARIÉS

REPRÉSENTENT
500 000
ENTREPRISES
soit 96 % des entreprises du bâtiment

EMPLOIENT
570 000
SALARIÉS
soit 45 % des salariés du bâtiment, dont 14 % de femmes

FORMENT
60 400
APPRENTIS
dont 87 % visent une certification technique/métier

SONT
52 %
DES ENTREPRISES individuelles

RÉALISENT
47 %
DU CA
du bâtiment

TRAVAILLENT À
60 %
dans
L'ENTRETIEN
amélioration



**CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT
ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT**

2, rue Béranger · 75003 Paris · 01 53 60 50 00

**capeb@capeb.fr · www.capeb.fr
artisans-du-batiment-by-capeb.com**



capeb_fr



capeb.nationale



capeb